

---

CLAUDIA RUIZ : Bonjour, bon après, bonsoir à tous. Bienvenue au groupe de travail du sous-comité finances et budget aujourd'hui lundi 25 janvier 2021 à 16 h 30 UTC.

Sur l'appel aujourd'hui, nous avons Maureen Hilyard, Dave Kissoondoyal, Joanna Kulesza, Justine Chew, Nadira Al-Araj, Ricardo Holmquist et Sébastien Bachollet. Nous n'avons pas reçu aucune excuse pour l'instant.

Du côté du personnel, nous avons Heidi Ullrich et moi-même, Claudia Ruiz, et je vais m'occuper de la gestion de cet appel. Nos interprètes d'espagnol aujourd'hui sont David et Veronica et nos interprètes des français sont Jacques et Aurélie.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler à tout le monde de bien vouloir indiquer son nom avant d'intervenir pour la transcription et également de bien vouloir rester sur muet si vous n'intervenez pas pour éviter tout bruit parasite.

Bienvenue à Marita Moll et à Judith Hellerstein qui viennent de nous rejoindre.

Maureen, c'est à vous.

MAUREEN HILYARD : Merci.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Bonjour à tous et merci de participer à cet appel aujourd'hui concernant les candidatures que l'on a pour l'instant. Et je suis heureuse de lire qu'il y a quelques commentaires par rapport à cela qu'il est important d'analyser avant de prendre une décision. Donc inutile d'y passer trop de temps, on va immédiatement rentrer dans le vif du sujet, donc passer à l'ordre du jour directement.

JUDITH HELLERSTEIN : Est-ce qu'il s'agit des changements envoyés par Sébastien ?

MAUREEN HILYARD : Non, je ne les ai pas reçus moi-même mais Sébastien est là, donc il va pouvoir nous dire si c'est bien cela, si ce sont les derniers changements ou pas.

Donc on commence avec le premier, celui de Judith.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Maureen, j'ai levé la main.

MAUREEN HILYARD : Excusez-moi Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : J'avais levé la main avant l'intervention de Judith.

Je voulais simplement vous dire que je vous ai envoyé toutes les propositions avec les changements proposés et cela n'apparaît pas dans le document que nous avons parce que c'est sur format Word, mais je

---

vous l'ai envoyé. Et je sais que certains membres du groupe n'ont pas pu recevoir le document joint, je ne sais pas pourquoi. Je ne sais pas pourquoi certains ont reçu ce document joint parce que j'ai utilisé vos adresses personnelles, mais j'ai essayé de vous dire quelle est la teneur du changement pour chaque proposition.

MAUREEN HILYARD : Très bien, merci Sébastien.

Donc nous passons à la transcription en temps réel. Il semblerait qu'il y ait un fort soutien.

JUDITH HELLERSTEIN : Dans le document, il y a des statistiques et lorsque j'ai inclus cela, nous n'avions pas encore les nouvelles statistiques, donc ce n'est pas dans le résumé mais dans le document lui-même. En tout cas, on a des statistiques pour [étayer] cela pour le rapport de l'année prochaine.

MAUREEN HILYARD : Très bien Judith, merci.

Est-ce que c'est acceptable ? En fait, je suis sûre que cela allait être dans la demande, la requête.

NADIRA AL-ARAJ : La semaine dernière, étant donné que je n'ai pas pu participer à la réunion, j'ai envoyé mes commentaires et je ne vois pas mes commentaires ici dans la partie « Commentaires ». Mais en tout cas,

---

pour la plupart, je suis d'accord avec ce qui est écrit. Et si je ne suis pas d'accord, alors je vais relever la main.

MAUREEN HILYARD :

Très bien, oui, parfait Nadira, merci. Ce sera une parfaite occasion d'ajouter des choses s'il est nécessaire. Heidi, je suppose que vous prenez des notes. Donc on va continuer à avancer parce qu'on en a plusieurs à traiter.

Ensuite, commentaire de Jonathan Zuck sur l'adoption des outils que l'on a utilisés pendant l'année. On les a tous utilisés, testés et ce qu'on demande en fait, c'est la possibilité de les tester sans pour autant que les gens disent : « Non, ce n'est pas nécessaire, etc. » Donc pour un outil ordinaire qui n'a besoin d'aucune supervision quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse d'une licence, qu'on puisse l'utiliser au sein d'At-Large, pour s'assurer qu'en vue d'une année de réunions virtuelles qui nous attend encore a priori, on puisse disposer des outils nécessaires. Et je comprends bien le sens de cela.

Il y a peut-être des choses qui me laissent penser que peut-être on nous dira non, mais en tout cas, il y en a plusieurs qui seront acceptés et d'autres seront refusés, évidemment.

Est-ce que quelqu'un a un commentaire à faire ? Bien, passons donc au suivant.

Cela est également important si on veut s'assurer que l'on traite la question de l'utilisation malveillante du DNS comme une priorité à At-Large. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'oppose à ce point-là ? C'est un

---

copié-collé des informations que Jonathan a inclus dans le document puisque Jonathan a donné beaucoup d'explications.

JUSTINE CHEW : Non, je ne m'oppose pas, mais j'ai surtout une question. Est-ce qu'on est censé chiffrer chacune de ces propositions ? Parce que là, je regarde cette proposition et je ne vois aucun chiffre.

MAUREEN HILYARD : Vous voulez dire le coût que cela représente ?

JUSTINE CHEW : Oui, exactement ; je parle du coût.

MAUREEN HILYARD : Non. Effectivement, il n'y a pas de chiffres. Je vais poser la question à Heidi.

HEIDI ULLRICH : Par le passé... Est-ce que vous m'entendez ?

MAUREEN HILYARD : Elle doit être sur muet.

HEIDI ULLRICH : Est-ce que vous m'entendez ?

---

MAUREEN HILYARD : Pendant qu'on règle le problème de Heidi, effectivement, pour la plupart du temps, on n'a aucune idée en fait de ce que ces propositions représentent en termes de coûts. Donc on le laisse comme cela simplement.

CLAUDIA RUIZ : Je crois que Heidi est revenue.

MAUREEN HILYARD : Justine, est-ce que vous voulez faire le commentaire maintenant ?

JUSTINE CHEW : Je vois sur le chat que Heidi dit que ce n'est pas nécessaire de donner des chiffres, de chiffrer.

HEIDI ULLRICH : Comme Justine l'a dit, effectivement, on n'a pas besoin de chiffres. Certaines propositions ont besoin de chiffres, mais c'est à l'organisation ICANN d'en décider.

MAUREEN HILYARD : Merci de cette précision, donc on ne va pas s'en préoccuper.

HEIDI ULLRICH : Et Maureen, vous savez que si on demande les informations supplémentaires aux États-Unis ou dans l'Union européenne, comme Jonathan l'a indiqué, aux États-Unis, surtout l'anglais et l'espagnol sont utilisées, mais dans l'Union européenne, il y a énormément de langues.

---

Donc il y a tous ces aspects- là à prendre en considération en ce qui concerne la traduction des documents.

MAUREEN HILYARD : Oui, effectivement, il faut les prendre en compte.

Heidi, est-ce que vous m'entendez ?

HEIDI ULLRICH : Excusez-moi, quelle était la question ?

MAUREEN HILYARD : Donc cela veut dire qu'on utilise les informations d'autres personnes, c'est cela ?

HEIDI ULLRICH : Oui, effectivement. Et si besoin est, il y aura traduction par exemple en arabe, chinois, des points relatifs à l'Union européenne. Et pour les points relatifs aux États-Unis, ce sera d'autres langues utilisées à l'At-Large.

MAUREEN HILYARD : Est-ce que vous pensez que cela représente un coût ?

HEIDI ULLRICH : Oui. Pour la traduction, oui. Tout ce qui doit être traduit implique évidemment un coût.

---

MAUREEN HILYARD : Très bien, merci.

MARITA MOLL : Merci Maureen.

Je ne veux pas revenir au tout début du processus, mais je suis certaine que le processus n'inclus pas un financement, ou du moins pas tous les niveaux de financement. C'est très difficile d'évaluer cela s'il n'y a pas d'aspects financiers qui sont indiqués pour ces demandes. Moi, je vais soutenir certaines demandes un petit peu différemment lorsqu'il manque véritablement des informations sur l'impact financier.

MAUREEN HILYARD : Oui, très bien. Je crois que Heidi a levé la main. Elle peut répondre.

HEIDI ULLRICH : Oui. La raison, c'est que ce processus passe à un groupe où il y a l'aspect financier qui est pris en compte et ils décident du coût de cela. Parfois, c'est déjà soutenu. Et ensuite, ce groupe est en mesure par exemple de savoir quels vont être les coûts de déplacement, quels vont être les coûts pour les traductions, les chambres d'hôtel ou quoi que ce soit. Les calculs sont faits par la suite. Et ils auront ainsi une idée plus précise des coûts.

MAUREEN HILYARD : Merci Heidi.

L'argument qui est donné dans la candidature, c'est de bien d'expliquer ce que vous demandez. C'est très important d'avoir des détails sur



---

exactement ce qui est requis. Comme cela, on peut savoir s'il y a peut-être déjà des financements qui sont disponibles. Très bien.

MARITA MOLL : Merci, j'en apprend toujours.

MAUREEN HILYARD : Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG : Pour revenir un petit peu en arrière, Marita a à la fois tort et raison. Ce ne sont pas des demandes budgétaires en fait. Ce sont des besoins fonctionnels qui sont présentés devant nous. Le résultat final, c'est que parfois, c'est « financé », mais on n'obtient pas toujours ce qu'on a demandé. Et parfois, ce n'est pas financé mais on obtient ce qu'on a demandé. Donc même si on les appelle des demandes budgétaires supplémentaires, ce ne sont pas véritablement des demandes de financement supplémentaire. Il faut voir cela un petit peu comme cela et cela fait du sens ainsi. Plutôt que de mettre un prix, un coût, je vois qu'il y a d'abord une interprétation de la demande qui est faite et ensuite, la demande est chiffrée. Dans l'environnement de l'ICANN, on ne sait pas exactement combien les choses coûtent, donc on ne se préoccupe pas beaucoup de cela. Et parfois, on nous dit : « Oui, ne vous inquiétez pas, les gens sérieux des finances vont assurer qu'on mette un coût à ces demandes. » C'est un petit peu cynique ce que je dis, mais cela fait de nombreuses années que je suis cela néanmoins.

---

MAUREEN HILYARD : Oui, c'est exact.

Je dois dire que lorsque nous déposons ces dossiers de demande, il arrive qu'il y ait déjà des choses en place. Donc c'est en rapport avec les différentes actions qui sont effectuées. Et parfois, il n'y a pas de coût en fait parce que s'ils apportent un soutien possible, cela peut ne représenter aucun coût. Très bien.

Donc le suivant.

CLAUDIA RUIZ : Sébastien a la main levée.

MAUREEN HILYARD : Désolée. Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Rapidement, ces ABR ont été installées pour permettre aux personnes et aux organisations au sein de l'ICANN de demander du financement qui devait être organisé avant qu'on ait le budget final ; c'est cela au départ. Par exemple, si le FGI devait se passer au mois d'août, cela permettrait d'organiser cela même si c'était au mois d'août. Ces ABR permettraient de financer cela et on ne dit pas exactement ce que l'on va financer mais ce que l'on désire. C'est une demande et le personnel décide si les fonds sont disponibles, à quel niveau on peut financer cela. Ce n'est pas seulement pour le premier mois de l'année fiscale maintenant, c'est pour toute l'année. Ce n'est pas inclus dans le budget normal. C'était la signification de cela lorsque cela a commencé, ces

---

demandes de budget supplémentaire. C'était un petit peu des demandes de budget en avance.

MAUREEN HILYARD : Merci de ces informations.

Passons au suivant s'il vous plaît. Je crois que c'est la troisième proposition de Jonathan Zuck, donc sondage sur les utilisateurs finaux. Je ne sais pas exactement quel outil on va utiliser pour faire ces sondages ou questionnaires. Je ne sais pas exactement ce que demande Jonathan ici. Je ne suis pas exactement sûre de la manière dont nous allons utiliser très souvent ces sondages, donc je ne sais pas si véritablement il faut faire une demande de ce type.

Nadira ?

NADIRA AL-ARAJ : Ce que j'ai entendu de l'enregistrement, c'est qu'il parlait d'une application, de l'utilisation d'une application, pas du vote. Sa proposition portait, je crois, surtout sur l'application informatique, donc s'abonner peut-être à une application je pense. C'est comme cela que je le comprends d'après ce que j'ai entendu sur l'enregistrement.

MAUREEN HILYARD : Merci. Je comprends. Je pense qu'il faut quand même justifier son utilisation. Est-ce que c'est si différent des différents systèmes de sondage qu'on utilise, comme SurveyMonkey ?

---

NADIRA AL-ARAJ : Je pense que ce serait utile parce que les personnes peuvent débattre, cela peut être un outil de discussion également sur des points. On ne peut pas fournir des commentaires avec ce qu'on utilise actuellement, on ne peut pas se justifier. Par exemple, il a travaillé un petit peu avec Loomio et cela permet de faire des commentaires, donc de justifier des points et ainsi de suite.

MAUREEN HILYARD : Marita ?

MARITA MOLL : Est-ce qu'on n'a pas deux demandes de Jonathan ? Parce qu'il parle de Loomio ailleurs, je crois. Donc il y a deux points différents. Je crois qu'on est en train de confondre deux demandes de Jonathan, donc je ne suis pas sûr d'où on en est.

MAUREEN HILYARD : C'est l'utilisation d'outils de sondage. C'est quelque chose qui a trait à ce qu'on utilise déjà. On utilise SurveyMonkey mais il y a d'autres outils qu'il propose d'utiliser.

Justine, allez-y.

JUSTINE CHEW : Moi, je vois cela ainsi. Il y a premièrement un outil de sondage sur les utilisateurs finaux, les utilisateurs individuels. Donc je pense que pour faire un questionnaire, il faut le concevoir avec un contenu, avec un type de questions qui seront posées et auxquelles répondront les

---

utilisateurs. C'est un service professionnel. Ce n'est pas vraiment un outil, c'est vraiment définir un sondage et la teneur du sondage, les questions posées sur un thème précis, qu'est-ce qu'on veut en retenir, quel type de retours on veut obtenir de la part des personnes répondant au sondage. Donc il y a une manière tout à fait professionnelle de gérer cela, donc c'est pour cela que c'est un outil qui soit professionnel. Cela nous permettrait d'obtenir les réponses qu'on recherche et d'en savoir plus.

MAUREEN HILYARD : Je vois, des services plus professionnels ; je comprends. D'accord.

Judith ?

JUDITH HELLERSTEIN : Je dirais que oui, Justine a raison, elle a donné une bonne réponse. Mais lorsqu'on utilise des outils de ce type, il a tenté d'utiliser Loomio pour gérer les questionnaires et il a utilisé Doodle aussi. Mais plutôt que d'utiliser Doodle, il indiqué des questions et donné des choix en créant une espèce de questionnaire à choix multiple. Je crois que Jonathan recherche quelque chose qui nous permet d'obtenir un retour facile, des réponses. Donc je crois qu'il a besoin en effet de clarifier un petit peu sa demande.

MAUREEN HILYARD : Oui, d'accord.

Je regarde également ce que l'on dit sur le chat, obtenir beaucoup d'informations pour créer le sondage ou le questionnaire.

---

RICARDO HOLMQUIST : Vous m'entendez bien j'espère ?

MAUREEN HILYARD : Oui, allez-y.

RICARDO HOLMQUIST : On interprète un petit peu ce qu'a dit Jonathan, donc je crois qu'il faut revenir vers Jonathan et véritablement poser des questions pour avoir plus de précisions sur cette ABR. C'est ce que je pense, parce que nous avons trois utilisations différentes ici : nous avons le logiciel, nous avons les sondages et nous avons le reste. Donc nous devons véritablement savoir ce que demande Jonathan, ce dont il a besoin. C'est une ABR tout à fait spécifique et je crois qu'on doit en savoir plus. Et je ne sais pas vraiment ce qu'il essaie d'obtenir avec cela. Il n'y a pas d'éléments chiffrés non plus, je ne sais pas si c'est 1 000 \$, 2 000 \$, 3 000 \$, mais il y a des sondages qui coûtent des millions de dollars comme on le sait.

MAUREEN HILYARD : Oui, d'accord. Et je dois dire que je suis d'accord sur ce point parce que je vois bien ce que vous dites. On doit s'assurer que la conception du sondage lui-même soit adaptée. Mais je me demandais, est-ce qu'on a envisagé un but à cela pendant l'année et est-ce que cela s'aligne et se justifie ? On pourrait l'indiquer alors dans la demande de budget supplémentaire maintenant, parce que je crois qu'on n'a plus que quatre jours.

---

Donc je crois que ce qu'il faut faire, c'est le laisser de côté pour l'instant jusqu'à ce que Jonathan précise ce point parce que je ne veux pas perdre trop de temps là-dessus et il faut qu'on continue d'avancer. Donc on va attendre que Jonathan précise ce point pour voir ensuite comment avancer. Est-ce que tout le monde est d'accord ? Voilà, on va attendre d'avoir plus de précisions et on reviendra sur ce point.

Donc, on passe au point suivant. On en a combien d'ailleurs, Heidi ?

HEIDI ULLRICH :

En fait, je ne les ai pas comptés. Normalement, je les compte mais là, je ne l'ai pas fait parce que beaucoup d'entre eux sont arrivés au dernier moment. Donc là, on va... Attendez, je vais calculer rapidement et je vous donne un chiffre.

MAUREEN HILYARD :

Bien, merci.

Celui-ci concerne la gouvernance de l'internet et la requête avait à voir avec la pertinence de cette requête amicale en ayant simplement rapidement lu la description. Est-ce que quelqu'un a des informations supplémentaires qu'il pourrait donner sur ce point ?

NADIRA AL-ARAJ :

En fait, il y a un commentaire par rapport à ce que j'ai fourni comme commentaire, parce que je pense que cela peut passer par le budget de l'engagement des parties prenantes mondiales et non pas passer par les demandes de budget supplémentaire. Je ne sais pas si cette requête de budget supplémentaire passe par l'ICANN, qui peut ensuite l'appliquer

---

au budget du bureau de l'engagement des parties prenantes mondiales ou au titre des ABR ; je ne sais pas. Donc je ne sais pas si c'est à l'ALAC de proposer cela. C'est en tout cas mon opinion personnelle.

MAUREEN HILYARD :

Merci beaucoup. Et cela correspond à ce que les gens ici ont dit, c'est-à-dire que cela n'est pas pertinent et c'est très important parce que lorsqu'on soumet une demande, on doit être sûr que cela fait partie de ce que l'At-Large peut ou est en droit de demander dans le cadre de ses activités. Mais là, il n'est pas fait mention de cela. S'il fallait dire oui ou non par rapport à cette proposition, je dirais que d'après les commentaires reçus, plusieurs d'entre nous ont des réserves.

JUSTINE CHEW :

Merci.

Par rapport à la première proposition, l'école du Tchad sur la gouvernance de l'internet, pour ma part, je penche pour le fait d'obtenir plus de précisions sur cette proposition parce que d'un côté, cela a à voir avec la gouvernance de l'internet, et il est question de l'enseignement de l'histoire de l'internet, des infrastructures, de l'architecture de l'internet, de la gestion des numéros, des adresses ; donc il en est question même si ce n'est pas détaillé. C'est pourquoi je pense que plusieurs d'entre nous ont pensé que l'ICANN n'était pas suffisamment fort pour assumer cela. Mais peut-être qu'il s'agit simplement de renforcer ou de donner plus de force à cette proposition. Je ne veux pas non plus totalement repousser cette proposition en l'état actuel.



MAUREEN HILYARD : Merci. Je lis ce qu'il y a sur le chat. Cela fait partie de la stratégie africaine. Et même s'ils ont une session sur l'enseignement de l'histoire, le coût est presque de 10 000 \$. Donc cela a été chiffré et cela ne correspond pas au niveau requis. En même temps, il est probable qu'ils reçoivent le soutien de toute façon de l'engagement des parties prenantes mondiales. Donc il faut toutes voir ces propositions parce qu'il y a une inclusion pour faire le lien avec la mission de l'ICANN. Maintenant, ma question est : est-ce que cette proposition est suffisamment forte pour pouvoir la soutenir ? Et comme cela a été dit, si on consacre beaucoup d'énergie à des activités qui de toute façon vont finir par être virtuelles, cela, c'est à prendre en considération aussi.

Sébastien ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci Maureen.

Je peux parler de cette proposition mais comme je ne peux pas parler des autres, je ne veux pas trop insister là-dessus. Mais il y a déjà eu un premier essai cette année et je peux vous dire que moi, j'ai été l'un des rares à pouvoir aller enseigner et cela a été très intéressant, non seulement pour les participants mais également par rapport aux liens qu'on a pu tisser avec les représentants gouvernementaux, les ccTLD, etc. Et pour l'engagement des parties prenantes, les représentants n'ont pas pu s'y rendre parce qu'il y avait interdiction de voyager, donc ils ont participé virtuellement, mais je peux vous dire que cette première séance a porté sur l'ICANN et toutes les thématiques liées à l'ICANN.

---

Donc le GSE n'a pas investi là-dedans, mais si vous le souhaitez, je peux essayer de trouver le programme de cette année. Nous étions trois experts internationaux, tous de l'At-Large.

MAUREEN HILYARD : Oui, c'est un bon exemple personnel. Et moi, j'ai indiqué un exemple personnel, équipe pour le forum sur la gouvernance de l'internet dans le Pacifique, et il s'est passé exactement la même chose, la demande de budget supplémentaire a été acceptée.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, mais il ne s'agit pas du forum sur la gouvernance de l'internet, là, Maureen.

MAUREEN HILYARD : Oui, je sais, mais il y a eu des délibérations et une implication à ce niveau-là. Donc je sais que c'est une autre question, mais cela a à voir avec le fait de savoir si on soutient ou pas. Mais si on demande 10 000 \$, peut-être qu'on va nous dire : « Est-ce que c'est vraiment aussi important que cela pour y consacrer 10 000 \$ ? » Je ne sais pas.

Regardez les autres, il y en a 17. La proposition suivante est intéressante, sur l'inclusion numérique et voir comment on peut faire le lien avec l'ICANN. Et là encore, je pensais que ce serait une bonne proposition et là encore, cette proposition pourrait obtenir le soutien du GSE, engagement des parties prenantes mondiale. Là, il faut les passer en revue parce qu'il y en a plusieurs qui sont nouvelles, donc peut-être qu'il va falloir faire un sondage à la fin.

---

Cette proposition... Proposition suivante s'il vous plaît. Réseaux sociaux.

HEIDI ULLRICH : Maureen, est-ce que vous pourriez me dire quelle est la décision finale de chaque proposition à mesure qu'on termine l'examen de chacune d'entre elles ?

MAUREEN HILYARD : Je ne suis pas sûre qu'on soit arrivés à une décision finale, mais pour l'heure, pour la première, on était divisés, alors je ne sais pas s'il faut faire un sondage à mesure qu'on les analyse.

ALAN GREENBERG : Oui, j'avais posé la même question. On analysait la première proposition et tous les commentaires étaient plutôt négatifs. Il y a très peu de lien avec l'ICANN. Alors, est-ce qu'on prend une décision ? Je ne suis pas sûr de ce que l'on fait en fait, là.

MAUREEN HILYARD : En fait, on est nombreux maintenant. Je ne sais pas si on a quelqu'un de LACRALO ?

CLAUDIA RUIZ : Oui, nous avons Harold sur le canal espagnol.

MAUREEN HILYARD : Très bien. Alors, est-ce qu'Harold pourrait lever la main ou indiquer son accord ou pas ? Oui, il le peut, très bien. Alors on va procéder ainsi. Pour

---

avoir une idée, on va revenir à la première proposition, celle de LACRALO. Non, c'est celle sur la gouvernance d'internet d'AFRALO. Donc oui ou non, pour avoir une idée. Vous cochez pour dire oui, simplement cela ; vous cochez si vous êtes d'accord.

HEIDI ULLRICH : Excusez-moi Maureen, mais ce n'est que pour les membres FBSC, n'est-ce pas ?

MAUREEN HILYARD : Oui, tout à fait.

JUDITH HELLERSTEIN : Donc pour non, si on n'est pas d'accord ? On met non ?

MAUREEN HILYARD : Oui, vous mettez non ; oui ou non. C'est au sujet de l'école tchadienne de gouvernance de l'internet.

HEIDI ULLRICH : Et c'est sous « Réactions ». C'est en bas de la salle Zoom. Vous avez « Réactions », c'est en bas de l'écran Zoom, la ligne du bas.

JUDITH HELLERSTEIN : Ricardo et moi avons utilisé cela. Cela prend 10 secondes.

---

HEIDI ULLRICH : Maureen, je vois que vous avez coché en vert. Je vois Dave dit oui, Joanna, oui, Maureen, oui. Donc on devrait le mettre dans le chat.

MAUREEN HILYARD : D'accord, cela va prendre du temps.

CLAUDIA RUIZ : Vous voulez essayer ce sondage ?

MAUREEN HILYARD : D'accord.

JUSTINE CHEW : Est-ce qu'on pourrait inclure la proposition dans le sondage pour savoir sur quoi on vote ?

CLAUDIA RUIZ : Cela, je l'ai fait rapidement. C'est pour le premier, donc l'école tchadienne de gouvernance de l'internet.

MAUREEN HILYARD : Oui, il va falloir être très précis. Je ne savais pas que lever la main n'allait pas fonctionner.

CLAUDIA RUIZ : Je n'étais pas au courant qu'on allait travailler de cette manière non plus.

---

ALAN GREENBERG : Alan, la plupart vont être approuvées.

JUDITH HELLERSTEIN : Essayez de demander des objections éventuelles. Et Marita a posé une question aussi, et c'est ce que je pense aussi. Est-ce que cela veut dire qu'on approuve sans autre demande de clarification ou bien, est-ce que l'on va demander des clarifications ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Désolé, mais vous demandez quel type de clarification ?

MAUREEN HILYARD : Je crois qu'on demandait des clarifications sur la proposition ABR de Jonathan. Mais je crois que ce que nous devons faire, c'est d'avoir une idée en disant « oui » ou « non » à 17 ABR. Donc il faut véritablement voir ce qui va être accepté.

On peut utiliser la fonction « Sondage » qu'on a à l'écran, mais il faut bien savoir sur quoi on vote. Il faut que ce soit à l'écran au même moment. Donc dites oui ou non sur ce que vous avez à l'écran ; comme cela, on aura une réponse.

ALAN GREENBERG : Et là, vous parlez uniquement des membres officiels de la sous-commission budget et finances FBSC. On est bien d'accord.

---

MARITA MOLL : Maureen, j'ai levé la main.

MAUREEN HILYARD : Oui.

MARITA MOLL : Je ne peux pas voter sans savoir ce que veut dire oui. Qu'est-ce que veut dire « oui » ?

MAUREEN HILYARD : Cela veut dire pas besoin de clarification, est-ce qu'on approuve ou on n'approuve pas ; c'est un oui à l'approbation.

MARITA MOLL : J'entends dire de la part de Sébastien qu'il y avait du personnel de l'ICANN et cela n'est pas inclus dans la description, donc je ne crois pas qu'on ait beaucoup de détails. Ce ne serait pas juste de voter non alors que je n'ai pas toutes les informations nécessaires.

MAUREEN HILYARD : Absolument. Si c'était modifié, vous devez être très clair sur ce que cela va être parce qu'on est en compétition, pas seulement au niveau de l'At-Large, mais avec tout le monde. Donc si ce n'est pas très précis, très clair et complet, c'est problématique. Moi, je crois que c'est bien de leur donner une chance, mais peut-être qu'il n'y a pas ici assez d'informations. Moi, je ne voudrais pas rejeter cela personnellement, mais on a besoin de clarifications, on va demander des clarifications

---

dans les jours à venir. Cela doit être fait avant le 29 parce que c'est la date limite pour l'obtention de ces dossiers.

Donc les 10 personnes éligibles au vote qui sont du FBSC votent en indiquant oui ou non sur ce que vous avez à l'écran.

JUDITH HELLERSTEIN : Combien on a eu de votes ?

CLAUDIA RUIZ : Sept oui et un non.

MAUREEN HILYARD : Donc il y a huit personnes sur 10 qui ont voté, qui sont présentes aujourd'hui, n'est-ce pas, parce qu'on a huit personnes étant membres de la sous-commission FBSC budget et finances ?

CLAUDIA RUIZ : Oui, je confirme que nous avons huit membres sur 10 de la FBSC.

MAUREEN HILYARD : Très bien.

CLAUDIA RUIZ : Matthias et Aziz ne sont pas là.

ALAN GREENBERG : Vous avez vu qui a voté ou vous voyez simplement le nombre ?



---

CLAUDIA RUIZ : Je voyais juste le nombre de personnes qui ont voté. Je ne sais pas exactement si ce sont bien les membres qui ont voté. J'aimerais que ce soit plus clair quand même.

MAUREEN HILYARD : C'est une question de confiance. Le fait est que cela ne marche pas si bien avec Zoom.

JUDITH HELLERSTEIN : Pourquoi est-ce que l'on ne met pas nos noms le chat ?

MAUREEN HILYARD : Il y en a 17, Judith, et j'aimerais qu'on aille vite. Cela va prendre trop de temps sur le chat. Il n'y a que huit personnes qui ont le droit de vote.

Donc on passe au suivant. Je sais que ce n'est pas excellent comme système, mais passons au suivant.

Inclusion numérique pour les filles au Tchad, donc une formation pour ces lycéennes tchadiennes au codage informatique pour une plus grande inclusion numérique. Vous pouvez voir cette description. Nous votons maintenant sur cette demande. Dites-moi lorsque tout le monde aura voté.

---

JUDITH HELLERSTEIN : N'oubliez pas : votez uniquement si vous êtes membre de la FBSC, la sous-commission budget et finances, pas les personnes participant à l'appel.

NADIRA AL-ALAJ : Je suggèrerais que pour tous ce points en rapport avec cette école tchadienne, que l'on puisse voter une seule fois sur tout cela, que ce soit une seule recommandation.

CLAUDIA RUIZ : On ne vous entend pas Nadira, vous avez été coupée.

MAUREEN HILYARD : Et Justine nous dit « Non », elle n'est pas d'accord. On va travailler séparément sur ces demandes.

Avons-nous les résultats, Claudia ?

CLAUDIA RUIZ : Nous avons trois oui et cinq non.

MAUREEN HILYARD : D'accord, merci.

Nous passons au point suivant. Voilà où on en était. Est-ce que quelqu'un a d'autres commentaires à ce sujet ? On n'en a pas beaucoup parlé. Passons au vote. Pas de commentaires ? Il n'y a pas de main levée, donc allons-y.

---

Nous avons huit personnes de la FBSC uniquement qui peuvent voter.  
Voilà les résultats.

CLAUDIA RUIZ : Vous voyez les résultats maintenant.

MAUREEN HILYARD : Merci beaucoup.

Au suivant maintenant. Merci beaucoup d'avoir partagé tous ces détails avec nous. Nous avons cette deuxième édition de l'école malienne sur la gouvernance de l'internet.

ALAN GREENBERG : Je peux poser une question ?

MAUREEN HILYARD : Allez-y.

ALAN GREENBERG : Ces dernières années, je n'ai pas beaucoup vu les résultats de ces demandes ABR. Est-ce que l'ICANN finance des écoles de gouvernance de l'internet ? Je sais que le GSE, les fonds discrétionnaires des RALO peuvent être utilisés également, mais est-ce que cela a déjà été approuvé ces dernières années ou pas par l'ICANN ? Oui ou non ?

MAUREEN HILYARD : Heidi.

---

HEIDI ULLRICH : Non, je ne suis pas au courant de cela. Mais je crois qu'étant donné que les RALO ont des fonds discrétionnaires maintenant, ce type d'activités tomberaient sous cette coupe, donc je crois que c'est une manière partielle de couvrir ce type d'activités. Et les FGI virtuels, là, il y a un peu de financement de la part du GSE et de par le passé, les SIG ou les IG nationaux ont reçu un peu de financement de la part du GSE.

ALAN GREENBERG : Je rebondis. Selon votre expérience, est-ce que vous pensez – cela n'a pas à être un fait – que faire ces ABR renforce la possibilité que le GSE va financer cela ? Donc on met un peu la pression sur le groupe GSE pour financer cela. Si ce n'est pas accepté, ce n'est pas totalement négatif ; voilà ce que je voulais savoir. Ce peut être approuvé mais pas financé, donc soutenu, promu.

MAUREEN HILYARD : Mais pourquoi on ne passe pas par le processus GSE ? Là, on utilise le processus ABR. Je crois qu'on devrait présenter cela au GSE.

ALAN GREENBERG : Là, vous nous dites que cela va accroître la probabilité que le GSE va se concentrer là-dessus.

MAUREEN HILYARD : D'accord. Est-ce qu'on peut toujours avoir le processus ? Je crois que ce doit être toujours en rapport avec l'ICANN. Si ce n'est pas assez en

---

rapport avec l'ICANN, ce ne va pas être retenu et c'est une des raisons pour laquelle – et comme le disait Sébastien qui a été au Tchad – c'est très utile. C'est une des situations où nous avons des leaders qui sont présents et qui soutiennent efficacement ces écoles.

ALAN GREENBERG :

Nous avons eu une bonne expérience des écoles de gouvernance de l'internet avec une participation des leaders de l'ICANN avec des financements GSE, donc je ne pense pas que ce soit une question de la qualité de ces écoles de gouvernance de l'internet. Ma question, c'était est-ce qu'on doit les approuver avec ce processus ? Et il semble qu'ils ne vont pas être financés par ce processus, mais c'est quand même une bonne chose pour les faire connaître.

MAUREEN HILYARD :

Oui. Mais de toute façon, il va falloir analyser cela. On n'a pas encore voté sur cette proposition, n'est-ce pas ? Parce que de toute façon, c'est bon d'avoir un oui ou un non. Alors, est-ce qu'on peut voter sur cette proposition s'il vous plaît ?

CLAUDIA RUIZ :

Écoutez, on a dépassé de deux minutes l'horaire prévu de fin de cet appel. Alors, j'ai une idée : peut-être qu'on peut mettre toutes les demandes de budget supplémentaires en ligne et faire le sondage en ligne et le partager avec vous ?

JUSTINE CHEW :

Excellente idée.

---

MAUREEN HILYARD : Oui, très bien, parfait.

CLAUDIA RUIZ : Je peux l'envoyer à tout le monde, mais je peux l'envoyer également uniquement aux membres du FBSG.

MAUREEN HILYARD : Oui, aux membres du FBSG.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, aucun problème avec cette manière de procéder, mais je veux m'assurer d'une chose. S'il y a des questions, c'est le moment d'y répondre parce que je pense que la discussion en utilisant les outils dont on dispose, c'était bon pour parler des propositions, notamment celles d'EURALO. J'ai essayé de prendre en considération tous les commentaires réalisés, mais s'il y a encore des questions, je pense que c'est important de le soulever avant de voter.

MAUREEN HILYARD : Oui. Malheureusement Sébastien, nous avons des contraintes horaires. Et là encore, c'est l'une des raisons pour laquelle si on dit aux gens du FBSC qu'il y a eu des changements pour ce qui concerne EURALO, donc les inviter à regarder, bien examiner la proposition avant de voter ; c'est très important. On va essayer, n'est-ce pas Claudia, de le faire aujourd'hui, sinon demain. Et ainsi, s'il faut préciser quelque chose, on peut faire cette demande à la personne qui a présenté la proposition.

---

Heidi, le mot de la fin ?

HEIDI ULLRICH :

Oui, merci beaucoup.

Étant donné qu'on doit soumettre tout cela d'ici vendredi, il est important de laisser la possibilité aux gens dans le sondage qu'on va envoyer maintenant de répondre « oui », « oui mais quelques réserves », « oui mais j'ai besoin de d'informations supplémentaires, etc. » Donc si c'est « oui avec réserves », on peut envoyer ces précisions d'ici vendredi pour qu'ils puissent se décider avant vendredi.

Et Sébastien, je vais ajouter la version révisée.

MAUREEN HILYARD :

Oui. Et on va également tenir compte du fait qu'il est important de regarder les propositions qui ont à avoir avec la gouvernance de l'internet parce que c'est un paquet en fait, tout va ensemble. Bien.

Merci beaucoup. Cela a été un petit peu laborieux comme processus. On a été un petit peu pris de court par le temps, mais attendons de voir ce que donne le sondage pour prendre une décision d'ici vendredi.

Merci beaucoup à tous et on se parle très prochainement.

CLAUDIA RUIZ :

Merci beaucoup. Cette réunion est maintenant finie.

---

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**